

Règles relatives à l'ouverture d'un dossier et au consentement requis selon le type d'interventions effectuées en milieu éducatif (scolaire et préscolaire) par l'ergothérapeute.

Types d'interventions effectuées en milieu éducatif par l'ergothérapeute	Cible	Objectifs	Exemples	Précision/particularité
<b>Interventions personnalisées</b>	Un élève <sup>i</sup> [à la suite d'une détection (lors d'interventions d'appoint ou intensifiées) ou lors d'une demande pour un besoin particulier]	Évaluer un élève ayant un besoin spécifique ou démontrant une ou des difficultés marquées ou une progression difficile <sup>ii</sup> faisant obstacle à la <a href="#">réussite éducative</a> en vue notamment d'identifier un retard de développement <sup>iii</sup> (ou une atypie développementale) et/ou d'émettre une hypothèse diagnostique <sup>iv</sup> , d'élaborer des recommandations et/ou un plan d'intervention individualisé <sup>v</sup> et, au besoin, de faciliter une prise en charge accrue chez l'élève, incluant des références à d'autres professionnels du réseau de la santé (l'évaluation servira alors à étoffer cette référence) ou du milieu scolaire (prise en charge multidisciplinaire).	<p>Demande d'évaluation pour un enfant démontrant des difficultés marquées et persistantes (indice de retard de développement ou atypie développementale) en dépit d'interventions ciblées</p> <p>Demande de consultation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aménager un coin pour enfant ayant un syndrome de Gilles de la Tourette et arrivant toujours agité en classe</li> <li>-recommander de l'équipement informatique pour un enfant à besoins particuliers</li> </ul> <p>Interventions en individuel ou en groupe sur l'écriture pour enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme (préalablement évalués par l'ergothérapeute)</p> <p>Évaluation pour contribution diagnostique</p>	

<sup>i</sup> Les interventions personnalisées peuvent être effectuées sur l'élève même ou sur son environnement physique (ex. : adaptations) ou humain (ex. : interventions sur l'enseignant/intervenant/famille). Toutefois, ces interventions visent les besoins spécifiques d'un élève.

<sup>ii</sup> Généralement identifiée lors d'interventions d'appoint ou intensifiées

<sup>iii</sup> Délai d'acquisition des habiletés développementales, dans une ou plusieurs sphères de développement, par rapport à une norme (Amiel-Tison et Gosselin, 2010)

<sup>iv</sup> En fonction du mandat donné par la CS, l'évaluation pourrait aussi être effectuée en vue d'une contribution au diagnostic pouvant mener à une hypothèse diagnostique qui sera par la suite confirmée par un médecin (ou toute personne habilitée), et ce, en vue d'obtenir un code permettant d'offrir à l'élève davantage de services.

<sup>v</sup> Les interventions en découlant pouvant s'effectuer par le biais de rencontres en individuel ou en groupe